



**EN CE  
MOMENT ...**

## ESPACE NATUREL RÉGIONAL DE BOIS CHARDON

### **Reprise des travaux forestiers au Bois Chardon**

*Pantin, le 21 novembre 2022*

Le chantier de sécurisation et de renouvellement des boisements reprendra au Bois Chardon courant janvier 2023. Il consistera à retirer les arbres restants à couper, sur une surface totale de 2 hectares environ, répartis en plusieurs « poches ». Les travaux, confiés à un prestataire par l'Agence des espaces verts, dureront deux semaines environ, selon les conditions météorologiques.

#### **Et après...**

Deux étés seront ensuite laissés à la nature, le temps d'observer la reprise de la végétation, avec des interventions ponctuelles « dirigées » durant cette période. Une sélection sera faite par exemple parmi les jeunes semis pour voir lesquels seront conservés et lesquels seront retirés : les jeunes semis de frênes, victimes de la chalarose, seront systématiquement retirés alors que les essences les plus adaptées au sol, davantage résistantes aux maladies et à la sécheresse mais aussi compatibles avec l'accueil du public, seront favorisées. Selon l'évolution naturelle, des plantations complémentaires pourront avoir lieu.

Des travaux sylvicoles seront également réalisés pour favoriser l'arrivée de lumière sur les semis spontanés. La plantation de quelques gros arbres est également prévue.

#### **Des interventions régulières pour maintenir l'accès du bois au public**

Au sud du bois, les travaux visant à installer la lisière étagée (voir encadré) seront poursuivis pour favoriser à terme la faune et la flore.

Des travaux d'entretien courant (tels que le broyage) vont aussi être menés de façon à éviter l'implantation de ligneux sur les accotements des allées.

Une dizaine de saules secs situés le long du chemin de halage, menaçant de tomber ou déjà au sol, seront extraits pour assurer la sécurité du public.

#### **Aménagement futur des abords du potager**

Des travaux visant à reconfigurer les abords du potager vont être réalisés. Ils consisteront à reculer la lisière est du potager de façon à éviter les chutes d'arbres et/ou de branches, puis à créer à cet emplacement un « cheminement gourmand », avec la plantation d'arbustes fructifères comestibles. Ce projet sera mené en partenariat avec l'association du potager de Champrosay, cultivant sur le site dans le cadre d'une convention avec l'Agence.

De l'autre côté, le long du mur ouest, aucune intervention n'est prévue. Les saules têtards situés autour du potager seront juste taillés.

La mare située en contrebas du potager sera restaurée (nettoyage, curage, mise en lumière, reprofilage des berges pour l'accueil de la petite faune aquatique). Des débroussaillages seront nécessaires pour conserver la prairie située entre le potager et le chemin en contrebas.

Des panneaux installés sur le site informeront les usagers en complément de l'information diffusée sur le site internet de l'Agence des espaces verts et relayée via les publications de la mairie de Draveil.

### **Une lisière étagée, trait d'union entre le Bois Chardon et ses environs**

La lisière forestière étagée est constituée de différentes hauteurs de végétation. Zone de transition entre le bois et ses environs (habitations, chemins forestiers, potager, infrastructures routières...), elle joue un rôle clé pour la biodiversité et la pérennité de la forêt.

Elle offre des habitats variés et de nouvelles ressources alimentaires permettant à une multitude de plantes et d'animaux (insectes, oiseaux, etc.) de s'y développer, tout en contribuant à la stabilité des arbres de grande taille (protégés du vent par les arbustes et buisson).

Contact AEV

---

#### **Angélique Lucas**

Direction de l'Aménagement et de la Gestion

Mail : [alucas@aev-iledefrance.fr](mailto:alucas@aev-iledefrance.fr)



*Pour améliorer le quotidien des Franciliens, l'Agence des espaces verts imagine, aménage et protège les espaces naturels de la Région. Depuis plus de 45 ans, ses experts mobilisent l'intelligence collective des acteurs du territoire pour préserver le fragile équilibre entre la ville et la nature.*

Pour en savoir plus : [www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)

  [@aeviledefrance](https://twitter.com/aeviledefrance)